

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA
39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

JOURNAUX

N^o 36

Le mercredi 12 décembre 2007

14 heures

VOTES PAR APPEL NOMINAL DIFFÉRÉS

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément à l'article 93(1) du Règlement, la Chambre procède au vote par appel nominal différé sur la motion de M^{me} Crowder (Nanaimo—Cowichan), appuyée par M^{me} Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord), — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement adopter le principe de l'enfant d'abord, d'après le principe de Jordan, afin de résoudre les conflits de compétence en matière de services aux enfants des Premières nations. (*Affaires émanant des députés M-296*)

La motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant :

(Division No. 27 -- Vote n^o 27)

POUR : 262, CONTRE : 0